

Suivi des vérifications de l'optimisation des ressources de 2006

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports de vérification de l'optimisation des ressources et de demander aux ministères et aux organismes publics et parapublics de répondre par écrit à chaque recommandation, pour inclusion dans le chapitre 3 de notre Rapport annuel. Deux ans après la publication de nos recommandations et des réponses des ministères et organismes, nous vérifions les mesures que leur direction a prises par suite des recommandations.

Le chapitre 4 décrit brièvement les vérifications d'optimisation des ressources qui étaient présentées dans le chapitre 3 de notre *Rapport annuel 2006* et précise l'état actuel des interventions motivées par nos recommandations, telles que déclarées par la direction.

Le personnel de direction a indiqué que des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre de plus

de 90 % des recommandations formulées en 2006, tandis que des progrès considérables sont rapportés pour plus de la moitié des recommandations.

Notre suivi consiste surtout à demander des renseignements au personnel de direction, à discuter avec lui et à examiner des documents justificatifs choisis. Dans un petit nombre de cas, des vérificateurs internes de l'organisme ont contribué à l'exécution de ce travail. Comme il ne s'agit pas d'une vérification, nous ne pouvons affirmer avec un degré élevé de certitude que les mesures correctives décrites ont été mises en œuvre avec efficacité. Les mesures correctives prises ou prévues seront examinées et exposées plus en détail dans de futures vérifications et pourraient influencer le moment choisi pour effectuer celles-ci.

4.01 – PROGRAMME DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE ET 4.02 – SOCIÉTÉS D'AIDE À L'ENFANCE

Les résultats de notre travail de suivi pour les sections 4.01 et 4.02 ne figurent pas dans le présent chapitre, car ils ont été publiés séparément plus tôt cette année. En fait, à la demande de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, nous avons effectué le suivi de ces deux sections de notre *Rapport annuel 2006* après un délai d'un an, au lieu des deux années habituelles,

et publié les résultats dans un rapport spécial présenté le 29 janvier 2008.

Le chapitre 1 comprend un bref aperçu des résultats de notre travail de suivi. Notre rapport spécial, intitulé *Suivi des vérifications de 2006 du Programme de bien-être de l'enfance et de quatre sociétés d'aide à l'enfance*, est disponible dans son intégralité à l'adresse www.auditor.on.ca.